

Les grèves et leurs résultats

Le mouvement des maçons m'a incité à compiler un peu la statistique des grèves dans les pays où l'on observe de très près tout ce qui a rapport au mouvement ouvrier. Ce que je vais donc soumettre au lecteur et particulièrement à mes camarades de travail, se basera sur des chiffres officiels. Je les donne sans beaucoup de commentaires, car ces chiffres en diront plus que des centaines d'articles et des centaines de discours.

Le mouvement des grèves quant à ses résultats n'a du reste pas été observé comme celui de certains autres événements de la vie sociale. Les organisations ouvrières elles-mêmes n'ont, pour la plupart du temps, tenu aucune comptabilité en ce domaine. Et pourtant le résultat d'une grève est de la plus haute importance. Ce qui n'est pas moins important non plus, ce sont les expériences tentées, qu'une organisation ouvrière devrait soigneusement enregistrer. Il y a là une grande lacune.

Il ne faut, par conséquent, trop s'étonner si les organisations ouvrières poursuivent leur mouvement sans consultation aucune du passé et que partout les résultats ne sont pas brillants non plus.

Le pays qui tient la meilleure comptabilité du mouvement ouvrier c'est l'Angleterre, après elle vient la France et, récemment, l'Allemagne a emboîté le pas.

Dans quelques autres pays nous n'avons que des indications incomplètes et par conséquent plus ou moins utilisables pour en tirer des conclusions sérieuses.

Commençons par l'Angleterre. En 1899, 1900 et 1901 les grèves y ont eu pour résultat :

	1899	1900	1901
Succès	26.7 0/0	30.5 0/0	27.42 0/0
Echecs	43.7 »	24.8 »	33.8 »
Transactions	21.1 »	41.7 »	36.75 »

En 1902 se sont produites, toujours en Angleterre, 255 grèves qui ont eu pour résultat :

Succès	60 = 23.9 0/0
Echecs	110 = 43.1 0/0
Transactions	85 = 33 0/0

Ajoutons que les syndicats anglais comptent parmi les plus forts et les mieux organisés.

Passons à la France.

On y comptait 902 grèves, en 1900, et 523 en 1901 :

	1900	1901
Succès	205=22.7 0/0	114=21.8 0/0
Echecs	337=37.3 »	214=40.9 »
Transactions	360=40.0 »	195=37.3 »

Les données statistiques de 1901 nous révèlent encore le résultat obtenu proportionnellement au nombre des grévistes :

Succès	8.4 0/0 des ouvriers grévistes
Echecs	51.8 0/0 »
Transactions	39.8 0/0 »

Si l'on fait la moyenne des grèves de la dernière période décennale 1891-1902 on obtient les proportions suivantes :

	1891-1902	(1902)
Réussites	23.9 0/0	21.4 0/0
Echecs	43.9 0/0	42.4 0/0
Transactions	32.2 0/0	9 0/0

Le premier semestre de 1903 a fourni le résultat suivant pour 187 grèves :

Réussites	35 = 18.7 0/0
Echecs	83 = 44.3 0/0
Transactions	69 = 37.0 0/0

Puisque nous sommes à la France, ajoutons-y le résultat des tentatives de conciliations, d'arbitrage faites en vertu de la loi du 27 décembre 1892, pendant la période de 1892 à 1901. On y constatera surtout l'attitude du patronat.

vriers, les
recours à la
du travail, se
vante :

Réussites	8
Transactions	21
Echecs	17

La conciliation fut demandée au cours de la grève de 1893 à 623 fois, = 57 0/0 par les ouvriers, 34 fois = 5 0/0 par les patrons, 29 par les 2 parties et 458 fois = 39 0/0 elle fut offerte par le juge de paix.

La loi fut donc appliquée 1146 fois, ce qui représente le 24 0/0 des grèves déclarées, mais par suite des refus des patrons, le comité de conciliation n'a pu être formé que dans 631 cas.

Dans 94 cas, les patrons ont refusé la conciliation et les ouvriers dans 13 cas seulement.

Des 631 différends soumis à la conciliation 325 furent réglés.

Arbitrage. — Quand le comité de conciliation ne réussit pas à régler le différend, le cas peut être soumis à l'arbitrage, lorsque les deux parties l'acceptent.

De 1893 à 1901 il y a eu 231 propositions d'arbitrage ; les patrons l'ont refusé 97 fois, les ouvriers 18 fois et les deux parties 63 fois. L'arbitrage a donc fonctionné dans 53 cas, dont 41 ont trouvé une solution et 12 ont échoué :

Sous l'influence directe et indirecte de la loi de 1892 sur la conciliation et l'arbitrage, 478 différends, = le 10 0/0 des grèves (4,795) qui ont eu lieu de 1893 à 1901, ont trouvé une solution et ont donné pour résultat aux ouvriers :

Réussites.	94 = 19.67 0/0
Transactions	294 = 61.50 0/0
Echecs	90 = 18.83 0/0

Les chiffres fournis par l'Allemagne ne sont pas moins intéressants.

De 1899 à 1902 il y eut, en fait de grèves :

Année	Grèves	Grévistes	Grévistes forcés
1899	1,288	99,338	10,12
1900	1,433	122,803	9,007
1901	1,056	55,262	7,420
1902	1,060	53,912	6,272

Les résultats connus des 1060 grèves en 1902 sont les suivants :

	1902	1897-1902
228 réussites	= 21.5 0/0	21.4 0/0
235 transactions	= 22.2 »	30.0 »
577 échecs	= 56.3 »	48.6 »

Environ la moitié des échecs revient aux ouvriers du bâtiment.

Les lock-outs ont été au nombre de 51, dont 46 levés au cours de l'année 1902.

Résultat :

30 succès	= 65.2 0/0
7 partiels	= 15.2 »
9 échecs	= 19.5 »

Le tableau statistique du 2^{me} trimestre 1903, publié par le Reichsarbeitsblatt nous fournit les chiffres suivants sur les grèves et les lock-outs :

Il y a eu de avril à juin 1903 361 grèves englobant 23,780 grévistes.

Le résultat en est :

Succès	63 = 17.4 0/0
Transactions	129 = 35.7 »
Echecs	169 = 46.9 »

Pendant le même laps de temps il y a eu 26 lock-outs, englobant 18,000 ouvriers, dont les résultats pour le patronat est :

Succès	25 = 56.7 0/0
Transactions	5 = 19.2 »
Echecs	6 = 23.1 »

J'engage le lecteur à particulièrement comparer le résultat des 1060 grèves des ouvriers avec celui des 51 grèves des patrons ou lock-out en 1902 et celui du 2^{me} trimestre 1903.

En Autriche l'année 1899 a fourni les chiffres suivants :

Il y a eu 311 grèves dont le résultat a été :

Réussites	48 = 15.4 0/0
Echecs	123 = 39.5 »
Transactions	140 = 45.1 »

Aux Etats-Unis on trouve comme moyenne de 1881-1900 :

	Proportion p. 100 grèves	Proportion p. 100 grévistes
Réussite	50.77 0/0	35.02 0/0
Echecs	36.19 »	48.26 »
Transactions	13.04 »	16.72 »

Très intéressant serait évidemment aussi à connaître le nombre des journées de grèves et la durée de chacune. Ces indica-

... nous servir de le-
... être autre que la
... conflits de travail.

... millions de journées de grève, des victi-
mes sans nombre qu'elles font, de la misère
jetée dans les ménages non seulement pour
quelques journées, mais très souvent pen-
dant des semaines et des mois, de tous ces
faits, résultant de l'arme terrible
tranchants qu'est la grève, il
gnement à tirer qui devrait d'
hommes de cœur vers une s
tant de résoudre les conflits
la voie pacifique.

Telle est aussi l'opinion de l'
rien des syndicats anglais,
qui déclare que les grèves et l'
se des souffrances causées par
leurs, spécialement parmi les
fants, et aussi indirectement
sonnes privées de la
des moyens de
conclut en fa

Telle est a
sur l'expé

La loi
présente c
nes qui d
tion s'in
leure so
des l

E ET LIT

les Organisations ouvrières
COULOUVRENIÈRE, 27 — T

Jours, cela va sans dire, et il restera impossible d'empêcher qu'ils n'existent : mais comme ils ne nuiront plus à personne, ce vous sera bien indifférent !
V. S.

Rectification. — Une calligraphie à faire dresser les cheveux à un apprenti lithographe explique quelques erreurs commises dans mon dernier article : *Indignation sacrée.*

Ce n'est pas « Proverbes du roi Samuel » qu'il faut lire, mais « Paroles du roi Lemuel. »

Au lieu de « aux deux apôtres du doux Galléen » lire : « à l'apôtre du doux Galléen », ce qui n'est pas du tout la même chose.

Enfin au lieu de « que Thomas », j'avais écrit : « Monsieur Thomas. »
J. S.

LIBRES PROPOS

Quand les premiers chrétiens refusaient d'abjurer leur foi nouvelle sachant qu'ils seraient, pour ce crime, immédiatement livrés aux bêtes, les journaux du temps, s'ils eussent existé, auraient certainement qualifié leur résistance d'« inutile », et leur entêtement de « puéril ». C'est pourtant de cet entêtement puéril que jaillit la lumière dont fut éclairé l'univers. On les traitait de fous, et leur folie cependant devint la sagesse du monde. Aux gens raisonnables du temps leur exaltation dut faire hausser les épaules, et cependant leur aberration devint la raison de tous ! Comment ne pas, toutes proportions gardées, songer à cela quand on lit les critiques imbéciles portées sur l'acte du soldat Naine ? Voici un homme intelligent, instruit, qui a tout à gagner à servir les préjugés sociaux, et qui, de gaieté de cœur, renonce aux avantages qu'il pourrait ainsi recueillir, affronte la prison et le mépris public ! Il faut pourtant qu'il ait un motif ? Le motif c'est qu'il croit ! Il croit que la guerre est une horrible chose, indigne de notre civilisation, et que c'est un crime de s'y préparer. Il croit que si tout le monde faisait comme lui il n'y aurait plus de guerres possibles et qu'ainsi disparaîtrait ce que chacun tient pour un mal. Il croit qu'il vaut mieux agir que parler, et qu'en commençant, même par le petit côté, la besogne, on prépare son achèvement final plus qu'en ne la commençant pas. Il croit !... Et qui pourrait affirmer qu'il n'est pas dans le vrai ? qui pourrait affirmer que dans quelques années la foi dans la Paix n'aura pas triomphé des idées de nos jours ? Qui pourrait être certain que Naine n'est pas le précurseur de la vérité de demain ?... Tout homme qui sait se sacrifier lui-même à ce qu'il croit la vérité mérite notre admiration. Et il y a entre Naine et les aveugles qui le blâment ou pensent l'injurier de leur dédaigneuse pitié cette différence capitale : qu'il a eu, lui, le courage d'aller en prison pour sa foi anti-militariste alors qu'eux-mêmes ne l'affronteraient certes pas pour leurs convictions homicides.

Pop.

Questions

AU DEPARTEMENT MILITAIRE

Est-il vrai qu'on ait retenu indûment 1 fr. 40 sur la solde aux hommes du bataillon 13, commandé par le major Borel ?

Est-il vrai que des hommes d'une compagnie ont refusé cette solde arbi-

tration de l'Église et de l'État, tel autre, etc., etc., d'où cette situation bizarre que le parti socialiste en serait conduit, s'il acceptait la proposition Schæfer avec toutes ses conséquences, à former une liste à lui, sur laquelle ne figurerait pas un seul candidat socialiste, mais des candidats appartenant à tous les groupements politiques. En outre, comme contre-partie de son appui, il devrait s'assurer de la réalisation de chaque réforme appuyée par chaque candidat et conclure avec tous les partis une sorte d'engagement, à moins qu'il ne préférât appuyer sans condition tel ou tel candidat.

En admettant même que le parti socialiste obtienne l'engagement d'un seul parti à réaliser telle réforme, comment pourra-t-il être certain que la réforme spécifiée sera menée à bien ? En écartant d'emblée toute idée de tricherie ou de mauvaise foi, il est impossible de prévoir ce que le parti qui aura l'appui du groupe socialiste fera durant les trois ans que dure la gestion du Conseil d'État. En effet, un parti politique n'a pas un organe directeur permanent à ligne de conduite inflexible. Les membres de ce comité peuvent être remplacés, les idées peuvent changer et une assemblée plénière du parti peut, entre temps, modifier complètement la ligne de conduite qu'avait suivie le comité directeur précédent. Donc, de par le simple jeu de la démocratie, de par les circonstances, les engagements pris par un parti à un moment donné, peuvent être modifiés. Et alors, que fera le parti socialiste ? Patientera-t-il durant trois nouvelles années ? Conclura-t-il un engagement avec un autre parti ? Ou bien se rendra-t-il compte, après trois ans d'essai, qu'il vaut mieux gérer ses affaires soi-même, appuyer son programme soi-même et chercher avant tout à faire aboutir telle réforme, non pas par procuration, mais par des représentants ayant les mêmes idées que lui, c'est-à-dire par ses représentants à lui.

Si l'on abandonne la proposition Schæfer, quelles alternatives reste-t-il ? S'abstenir ou présenter une liste socialiste.

L'abstention n'a jamais rien valu, elle ne vaudra jamais rien. Elle peut se conseiller parfois à l'occasion de scrutins de remplacement dans lesquels toute chance de succès est exclue de fait, mais elle est néfaste dans des scrutins de renouvellement intégral d'un corps politique. La politique d'abstention est une politique négative, contraire, par conséquent, au programme socialiste.

Il ne reste donc qu'à marcher au scrutin avec une liste socialiste spéciale. Et cette liste peut ne pas porter uniquement des candidats socialistes ; elle peut et même doit contenir des candidats d'autres partis, que le groupe socialiste considérera comme pouvant appuyer ses représentants à un certain moment et dans certaines questions.

Cette manière de procéder n'exclut pas la possibilité d'une action commune avec tel ou tel parti. Il suffit simplement pour cela que les candidats dit bourgeois portés sur la liste socialiste appartiennent à